

MAUREPAS

La ville à la
campagne

maurepas.fr

Avril 2020 - Numéro spécial coronavirus

Magazine



CORONAVIRUS FAIRE FACE ENSEMBLE

LE CENTRE-VILLE À L'HEURE DU CORONAVIRUS

Les commerces de proximité demeurent ouverts. Ils permettent aux Maurepasiens de s'approvisionner dans des conditions quasi normales.



Notre ville à l'heure de la pandémie

Chères Maurepasiennes, Chers Maurepasiens,

L'heure est à la mobilisation.

Il y a des lendemains de victoire où le sentiment de satisfaction cède le pas à l'esprit de responsabilité.

Bien sûr, je ne peux m'adresser à vous aujourd'hui sans, au préalable, remercier celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance massivement dès le premier tour, et qui ont rendu possibles cette victoire historique et notre réélection.

Mais cette satisfaction a été de courte durée puisque le soir même du 15 mars dernier, mon équipe et moi-même savions la difficulté et la gestion de situation d'urgence qui nous attendaient.

Notre pays traverse actuellement une crise sanitaire née d'une pandémie sans précédent, à laquelle le Président de la République a "déclaré la guerre", mettant en œuvre des moyens auxquels aucun gouvernement n'avait encore recourus.

Ce confinement généralisé va permettre à notre système de santé de surmonter ce que certains appellent un "tsunami viral" entraînant une saturation de nos services médicaux par l'afflux massif de malades nécessitant des soins de ventilation et de réanimation.

Comme chacun le sait, c'est en restant chez nous, en acceptant cette contrainte que nous participons collectivement à sauver des vies.

Je sais ce que cela représente pour chacun d'entre nous, et notamment pour les familles avec de jeunes enfants, mais cet effort individuel est primordial pour notre sécurité collective.

Et je sais pouvoir compter sur vous.

Nous devons affirmer notre esprit de résilience.

En dehors de ces mesures essentielles que je viens de rappeler, il me semble aussi primordial que notre pays, les Français et plus directement notre ville et les Maurepasiens, démontrent leur esprit de résilience.

Et malgré cette adversité qui n'a pas de visage, notre vie continue, certes entravée, ralentie et compliquée, mais elle se poursuit.

C'est pour cette raison, et justement malgré ces contraintes, que j'ai souhaité que paraisse une édition de notre magazine dans une formule et dans un mode de distribution spécifiques dûs aux contraintes actuelles de déplacement.

Le fonctionnement de notre ville s'est adapté à ces nouveaux besoins et cette information doit vous parvenir.

L'essentiel de ce magazine est consacré aux agents du service public, aux commerçants et aux professionnels des services de sécurité, de secours et de santé qui poursuivent l'exercice de leur métier à votre service, qu'ils soient : médecins, infirmiers, pompiers, policiers, pharmaciens, agents municipaux ou communautaires ou encore en charge du ramassage des ordures ménagères.

Et bien, je veux ici, en votre nom, saluer leur engagement et leur professionnalisme.

C'est ensemble que nous surmonterons cette épreuve dont il faudra en temps et en heure tirer tous les enseignements.

Grégory GARESTIER
Votre Maire

En esprit de résilience.

PUBLICATION JUDICIAIRE

En exécution du jugement du Tribunal de Grande Instance de Versailles en date du 18/11/2019 dont appel a été interjeté par Grégory GARESTIER et qui n'est donc pas définitif.

"PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de GARESTIER Grégory et CHAPPAT Michel,

SUR L'ACTION PUBLIQUE :

Déclare GARESTIER Grégory, Pierre, Jacky coupable des faits qui lui sont reprochés ;
Pour les faits de DIFFAMATION ENVERS UN FONCTIONNAIRE, UN DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE PUBLIQUE OU UN CITOYEN CHARGE D'UN SERVICE PUBLIC PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE commis courant décembre 2017 à MAUREPAS, dans le

département des Yvelines et sur le territoire national ;
Condamne GARESTIER Grégory, Pierre, Jacky au paiement d'une amende de mille cinq cents euros (1500 euros) ;

A l'issue de l'audience, le président avise GARESTIER Grégory, Pierre, Jacky que s'il s'acquitte du montant de cette amende dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle cette décision a été prononcée, ce montant sera minoré de 20% sans que cette diminution puisse excéder 1500 euros. Le paiement de l'amende ne fait pas obstacle à l'exercice des voies de recours. Dans le cas d'une voie de recours contre les dispositions pénales, il appartient à l'intéressé de demander la restitution des sommes versées. En application de l'article 1018 A du code général des impôts, la présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 127 euros dont est redevable GARESTIER Grégory ;

Le condamné est informé qu'en cas de paiement de l'amende et du droit fixe de procédure dans le délai d'un mois à compter de la date où il a eu connaissance du jugement, il bénéficie d'une diminution de 20% sur la totalité de la somme à payer.

SUR L'ACTION CIVILE :

Déclare GARESTIER Grégory responsable du préjudice subi par CHAPPAT Michel, partie civile ;
Condamne GARESTIER Grégory à payer à CHAPPAT Michel, partie civile, la somme de trois mille euros (3000 euros) en réparation du préjudice moral ;

Ordonne à l'encontre de GARESTIER Grégory la publication du dispositif de la présente décision dans la prochaine édition de Maurepas Magazine, ainsi que sur le site de la ville de MAUREPAS, accessible depuis l'adresse www.maurepas.fr, pour une durée de DEUX MOIS, au bénéfice de CHAPPAT Michel, Ordonne l'exécution provisoire des dispositions civiles ;

En outre, condamne GARESTIER Grégory à payer à CHAPPAT Michel, partie civile, la somme de deux mille cinq cents euros (2500 euros) au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;

Déboute GARESTIER Grégory de sa demande au titre des dispositions de l'article 472 du Code de procédure pénale ;"



ANNONCE OFFICIELLE DE LA FERMETURE DES ÉCOLES VENDREDI 13 MARS

Après l'annonce officielle de la fermeture des écoles, collèges et lycées les enseignants se mobilisent. La Ville s'organise et prend des dispositions pour les familles, les professionnels prioritaires et les séniors. Elle décide d'organiser un accueil pour les enfants des personnels prioritaires (soignants, policiers, pompiers). Le 14 mars, les bars, restaurants et commerces non essentiels sont également fermés.



MARCHÉ DE MAUREPAS / MERCREDI 18 ET SAMEDI 21 MARS

Le marché de Maurepas se tient le matin en centre-ville. Les commerçants et les clients appliquent les « gestes barrières ». La Ville relaie le message de la Préfecture des Yvelines : « Sauvez des vies. Restez chez vous » et le message du gouvernement sur le télétravail, le confinement... Grégory Garestier répond aux questions de TV78 sur la gestion de la situation par la Ville de Maurepas. La Ville met à disposition les attestations de déplacement au poste de la police municipale. Elle informe que les attestations de déplacement dérogatoires sur téléphones mobiles sont désormais interdites et enfin, elle incite à donner son sang lorsque cela est possible.



MOBILISATION DES SERVICES DE LA VILLE / LUNDI 16 MARS

Dès le lundi, les enfants des personnels prioritaires sont accueillis à la crèche des Haut-Bouleaux et à l'école Malmédonne. Des animateurs, le personnel hygiène et restauration et des enseignants sont mobilisés pour accompagner les enfants. D'autres services sont mobilisés : le pôle Citoyen en mairie pour assurer l'accueil téléphonique des Maurepasiens et les actes nécessaires d'état civil, les policiers municipaux, la SEMAU qui a maintenu une chaîne de production pour les repas, une astreinte technique, les agents du service communication, et le personnel du maintien à domicile qui se rend chez les séniors isolés. De nombreux agents continuent l'activité en télétravail.



DISTRIBUTION DE MASQUES / LUNDI 23 MARS

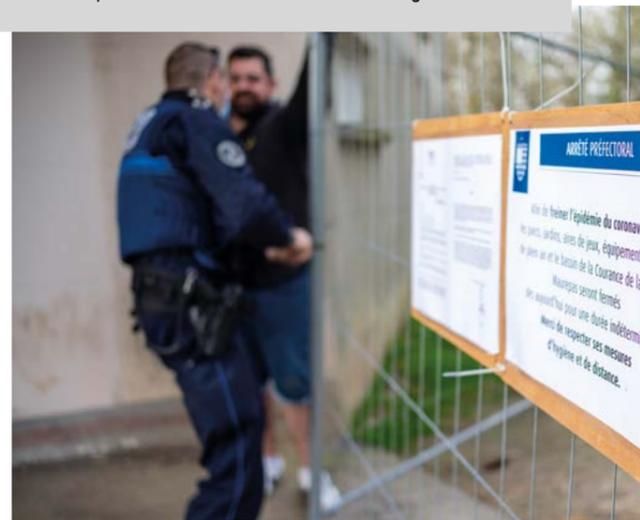
La Ville distribue des masques chirurgicaux et FFP2 venant de son propre stock aux 2 Établissements Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Pour les autres professionnels de santé (médecins, infirmiers...), ils ont été contactés par téléphone.





PARCS ET JARDINS / JEUDI 19 MARS

Fermeture des parcs, jardins publics, aires de jeux et du bassin de la Courance (arrêté préfectoral). Les questions et remarques sont très nombreuses sur la page Facebook. La Ville répond « à chaud » à toutes vos interrogations.



DES ACTIVITÉS EN LIGNE / JEUDI 26 MARS

Le maire Grégory Garestier a présenté dans une vidéo, le 26 mars sur le Facebook de la ville, la diffusion de plusieurs activités manuelles pour les familles, de contes, de mini-concerts et de séances de gym. Des animations entièrement réalisées par les services de la ville pour occuper les enfants et les parents pendant le confinement. Vous pouvez retrouver toutes ces vidéos sur Facebook Maurepas @VilleMaurepas ou sur Maurepas TV : <https://bit.ly/2Jwoezi>



LES ENFANTS DISENT MERCI ! VENDREDI 27 MARS

Dès le début de la crise sanitaire, la Ville s'est mobilisée pour proposer une solution de garde aux Maurepasiennes et Maurepasiens exerçant des « professions prioritaires ». Ces enfants sont accueillis et pris en charge par du personnel communal et les enseignants. Aujourd'hui, ils envoient un magnifique MERCI à tous les professionnels qui poursuivent leurs missions sur le terrain.

FERMETURE DU MARCHÉ / MARDI 24 MARS

La Ville se plie aux directives du gouvernement et ferme le marché alimentaire du centre-ville. Mise en place d'une information sur les prises de commandes et les livraisons à domicile par les commerçants du marché de Maurepas.



DES PROTECTIONS MOBILES MARDI 31 MARS

Les agents des services techniques de la Ville ont réalisé une vingtaine de protections mobiles en bois et en plastique rigide (PMMA) pour équiper les sites médicaux et paramédicaux ainsi que les commerces de proximité. Ces installations protègent les employés en assurant un rôle hygiénique : elles évitent en effet la projection de germes pathogènes et autres microbes lors d'une discussion entre le vendeur et le client. Les premières pharmacies ont été livrées dès le mercredi 31 mars.



Coronavirus

#RESTEZ CHEZ VOUS !



La lutte contre le Covid-19 n'en est qu'à son début. Comme l'a rappelé Grégory Garestier dans son message aux Maurepasiens, pour éviter la propagation du virus, il faut « impérativement respecter les gestes barrières » ! Pensez aux personnels soignants, agents publics et citoyens qui sont sur le front de la maladie.

Depuis le 24 janvier 2020, la France compte de nombreuses victimes du coronavirus COVID-19. Chaque citoyen est un acteur de la sécurité nationale en appliquant les « gestes barrières » tout en respectant les mesures de confinement.

Mi-mars, le gouvernement a annoncé le confinement de la population pour faire face à l'épidémie de Coronavirus. La mise en œuvre des gestes barrières est la clef de la « distanciation sociale » qui joue un rôle majeur pour contenir la propagation.

#RESTEZCHEZVOUS

Malgré un doux soleil au rendez-vous des premiers jours du printemps, et la tentation d'en profiter, il est important de rester chez soi pour garantir au mieux sa sécurité et celle des autres. En effet, depuis le début de l'épidémie, les cas de contamination ne cessent d'augmenter. Rester uniquement sur son lieu de vie reste la solution

la plus sûre pour éviter la propagation du virus. Cependant, il reste possible de se ravitailler en denrées alimentaires ou encore de promener son animal de compagnie en respectant la distance sociale, 1 mètre au moins entre chaque personne, et les autres consignes.

NE PAS ENGORGER LES HÔPITAUX

La courbe des contaminations évolue de façon exponentielle ces derniers jours. Le pic de l'épidémie n'étant pas encore atteint, le confinement est la seule solution pour limiter puis inverser cette courbe. Rester chez soi, c'est venir en aide aux personnels soignants qui font preuve de détermination et de courage. Être confiné permet aussi de réduire les risques et donc de laisser disponibles des lits dans les différents hôpitaux de la région.

Rester chez soi c'est avant tout protéger sa santé et celle des autres.

MERCI

Médecine hospitalière, médecine de ville, pharmacie, forces de secours et de sécurité, agents publics, commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces... De nombreux secteurs restent mobilisés en ces temps pandémiques. Des professionnels répondent à l'appel ! Ils sont les héros du quotidien !

C'est avec un sentiment de fierté que la ville de Maurepas salue leur intense dévouement et les remercie pour les efforts et les sacrifices qu'ils accomplissent au quotidien afin de venir en aide à la population. Vous aussi soutenez leur détermination en les applaudissant, de votre fenêtre, balcon, terrasse, chaque jour à 20h. Pour les aider, restez chez vous !

MERCI AUX POMPIERS !

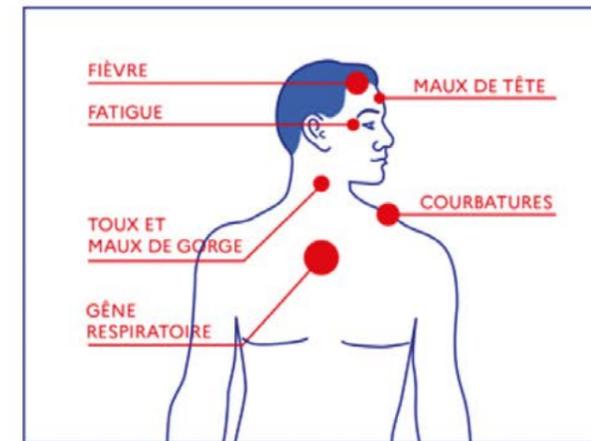
Les pompiers de la ville de Maurepas sont au cœur de l'action ! En plus des interventions habituelles, ils ont dû réadapter leurs modes de travail pour lutter contre une nouvelle menace, une crise sanitaire qui s'abat sur notre territoire. Tous les jours, les pompiers Maurepasiens montent au front afin de venir en aide et soutenir le SAMU dans l'évacuation des victimes et l'apport de premiers soins comme cela a été le cas il y a quelques jours (photo ci-contre).



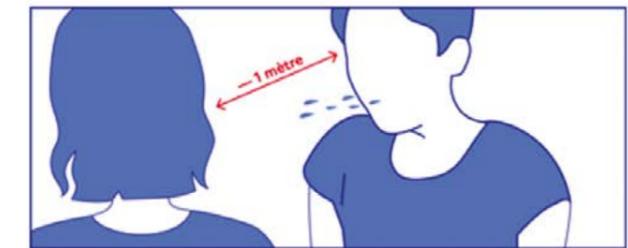
Sauvetage d'un malade au dernier étage d'un immeuble maurepasien

LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

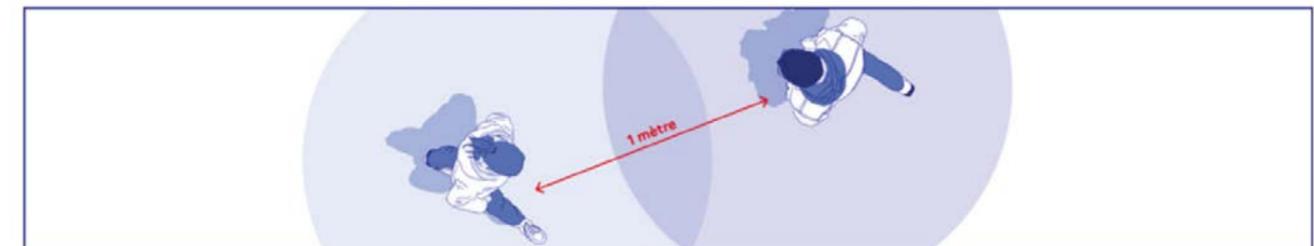


Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
Un numéro vert pour vos questions
sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

MAUREPAS SE MOBILISE

Dès le début officiel de la crise sanitaire, vendredi 13 mars 2020, comme toutes les collectivités locales, Maurepas a activé un Plan de Continuité de l'Activité (PCA).

Dès le début officiel de la crise sanitaire, vendredi 13 mars 2020, Maurepas et Saint-Quentin-en-Yvelines ont activé leur Plan de Continuité de l'Activité ou PCA. Pour Maurepas, une cellule de crise, présidée par Grégory Garestier, se réunit plusieurs fois par jour à l'hôtel de ville pour analyser la situation et prendre les décisions qui sont opportunes. Le PCA permet à la collectivité de fonctionner tout au long de la crise de façon réactive en tenant compte de nombreux paramètres : personnel disponible, sur place ou à distance, consignes du gouvernement, besoins de la population, notamment l'approvisionnement alimentaire...

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées par les services de la commune :

- **Contacts téléphoniques** plusieurs fois par semaine avec les personnes âgées isolées
- **Communication via le site internet, les réseaux sociaux** Facebook et Twitter sur les dispositions prises pour les familles, les professionnels prioritaires et les seniors alors que la fermeture des écoles, collèges et des lycées est officielle
- Mise en place d'un **établissement d'accueil pour les enfants des professionnels prioritaires**
- La **Police municipale** est en première ligne pour faire respecter le confinement général
- Les attestations de déplacement dérogatoires sont à disposition sur les supports de communication ainsi qu'au poste de police

municipale en « version imprimée sur papier »

- **La mise en conformité des marchés du mercredi et samedi matins** aux « gestes barrières ». Le dispositif, parfaitement exécuté et respecté, ne fonctionnera qu'une seule semaine, la fermeture étant décidée par le gouvernement... La Ville réagit immédiatement en mettant une large information sur les prises de commandes et les livraisons à domicile par les commerçants du marché. La Ville actualise également la liste des commerces de proximité ouverts avec les services proposés et les heures d'ouverture sur son site internet

- Le maire engage personnellement les démarches nécessaires pour **la réouverture de notre marché** auprès du préfet des Yvelines
- **La fermeture des parcs, jardins publics, aires de jeux et du bassin de la Courance**, conformément à l'arrêté préfectoral
- La mise à disposition de contenus réalisés par les agents communaux sur le site internet et les réseaux sociaux pour **se maintenir en forme, se divertir et proposer des activités aux enfants** pendant le confinement (*lire ci-contre*)
- **La distribution de masques** venant de son propre stock aux 2 Établissements Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Face à l'allongement de la durée de confinement, les collectivités adaptent leur PCA au jour le jour, en tenant compte des « retours du terrain », tout en anticipant, dans la mesure du possible, la suite des événements.

INFOS PRATIQUES

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- Accueil de l'Hôtel de ville, pour les informations concernant le fonctionnement des services et notamment les actes d'état civil :
01 30 66 54 00

- Accueil du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour l'information des seniors :
01 30 66 53 00

- Police municipale :
01 30 66 55 15

- Courriel à mairie@maurepas.fr

Par ailleurs, des missions comme l'état civil, le service du maintien à domicile, l'accueil des enfants du personnel prioritaire, l'astreinte technique, la Police municipale sont assurées par des agents volontaires en présentiel.

A la demande du maire, le suivi téléphonique personnalisé des personnes vulnérables ou dépendantes a été activé.

DES ACTIVITÉS PENDANT LE CONFINEMENT GRÂCE AUX SERVICES COMMUNAUX

Jeudi 26 mars, les services de la ville ont mis en ligne des vidéos pour distraire les familles.

Dans le cadre de la continuité des services publics locaux, Grégory Garestier, maire de Maurepas, a demandé aux agents communaux de proposer à la population des activités susceptibles d'occuper les nouveaux rythmes de vie générés par le confinement à la maison. Ses activités sont de trois ordres, en lien avec les compétences déployées tout au long de l'année par ces professionnels.

Ainsi, **pour se détendre**, les professeurs du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique ont été invités à partager leurs talents artistiques. **Pour se maintenir en forme**, le responsable de

l'École des Sports de Maurepas propose des exercices simples à faire à la maison.

Et **pour occuper les enfants**, les professionnels du Pôle Famille ont sélectionné des activités ludiques, récréatives et éducatives.

Ces vidéos et ces informations seront renouvelées toutes les semaines et sont disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville :

- www.maurepas.fr

- Facebook : [@VilleMaurepas](https://www.facebook.com/VilleMaurepas)

Toutes les vidéos sont disponibles sur [maurepas TV](https://www.maurepas.fr)



AU SERVICE DES SENIORS ISOLÉS

Le service de maintien à domicile du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est en première ligne pour assister les seniors isolés à Maurepas et les personnes en détresse sociale.

La crise sanitaire qui frappe durement notre pays mobilise de nombreux agents de la commune. Parmi les plus impliqués, on rencontre les auxiliaires de vie et les aides ménagères du service de maintien à domicile du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette équipe, composée en temps normal d'une douzaine d'agents, animée par une coordinatrice au service de plus de 105 bénéficiaires, est actuellement ramenée à 7 personnes afin d'adapter l'effectif aux missions prioritaires : il s'agit de continuer à assurer la toilette et d'aider pour les repas du midi et du soir pour une vingtaine de personnes, dépendantes et très dépendantes. Les agents sont en première ligne depuis le tout début de la crise. Elles écoutent les bénéficiaires et alertent les professionnels de santé si besoin. C'est un lien très important pour ces seniors isolés. Ces professionnelles sont équipées de masques, FFP2 et chirurgicaux, des gants, des tabliers et des surchaussures. Par ailleurs, la télé-assistance et le portage de repas sont assurés voire développés

en fonction des besoins.

Le CCAS est très sollicité actuellement. Il renseigne et oriente les seniors maurepasien par téléphone. En outre, 3 fois par semaine, les Maurepasien de plus de 60 ans recensés sur le registre de lutte contre l'isolement, soit une environ 70 personnes, sont contactées par téléphone pour faire le point sur leur situation et s'assurer que tout va bien.

En raison du confinement, la ville a également étendu le dispositif « d'aide aux courses » pratiqué en temps ordinaire pour les seniors isolés et sans famille. D'autres agents de la commune et des élus du conseil municipal sont venus prêter main forte à l'équipe du CCAS. Pour l'instant, une quinzaine d'interventions ont été enregistrées pour ce service qui concerne aussi les personnes fragiles, comme par exemple les parturientes.

Contact : 01 30 66 53 00



LES COMMERCES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ RESTENT OUVERTS

Les commerces de première nécessité restent ouverts. Ne vous précipitez pas, les supermarchés ont suffisamment de stock pour répondre à la demande.

Maurepas, le service commerces est en lien constant avec les commerçants, ce qui nous permet de vous fournir la liste des commerces qui restent ouverts.

LISTE DES HORAIRES DES COMMERCES DE MAUREPAS

CAFÉ

• Café le Maurepas :

Ouverture de 8h à 17h du lundi au samedi pour vente à emporter seulement : tabac, jeux, presse.

LES BOULANGERIES

• **Le Maurepain** : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 13h15 et de 15h à 19h. Le samedi de 8h à 14h - Fermeture l'après-midi. Le dimanche de 8h à 13h - Fermeture l'après-midi

• **La Panetière (Friches)** : du lundi au samedi de 7h à 20h. Le dimanche : 7h à 14h et de 15h30 à 20h

• Les Bessières Akharouid

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 7h à 13h et de 15h à 18h30
Le dimanche 7h à 13h

• Les Coudrays Akharouid

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 13h et de 15h à 18h30
Le dimanche 8h à 13h

• R & J en centre-ville

du mardi au dimanche de 7h à 13h

LES SUPERMARCHÉS

• Auchan supermarché centre-ville et Pariwest

8h30 - 20h pour tous les magasins Auchan des environs. Un filtrage des clients est réalisé à l'entrée.

• Superettes des Friches

Du lundi au dimanche de 8h à 20h.

• Superettes des Bessières

Du lundi au dimanche de 10h à 13h et de 16h à 20h30.

BOUCHERIE / CHARCUTERIE

• Boucherie Cardier

Du Mardi au Vendredi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 18h30. Le samedi de 8h à 13h et de 15h30 à 18h30. Le dimanche de 8h30 à 12h30

• Charcuterie Pichon

Mardi, mercredi et jeudi : de 8h à 13h et de 15h30 à 18h
Vendredi et samedi : de 7h30 à 13h15 et de 15h à 18h

AUTRES COMMERCES

• Chocolaterie au Jardin des délices

Du mardi au samedi de 9h30 à 13h

• Dépannage informatique - ELP Informatique

Mardi-mercredi-vendredi de 10h à 13h et de 15h à 18h. Le jeudi de 15h à 18h
Le samedi de 9h30 à 12h



Le Maurepain

Proximité

LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ LIVRENT À DOMICILE

Malgré la fermeture du marché, les commerçants aussi se mobilisent pour satisfaire les clients.

Malgré la fermeture du marché, les commerçants aussi se mobilisent pour satisfaire les clients. Mi mars, conformément à la décision gouvernementale et après consultation de la sous-préfecture de Rambouillet, la ville a été obligée de suspendre la tenue des deux marchés en centre-ville, mercredi et samedi matins, jusqu'à nouvel ordre. Le décret du 23 mars, signé par le Premier ministre et 4 ministres de son gouvernement, précise de manière explicite que les « chapiteaux, tentes et structures » « ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 » à minima et que « la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite » (article 8). Pour faire face à cette obligation, une page internet permettant la mise en relation des commerçants en capacité de livrer et des clients intéressés a été mise en place. Néanmoins, la municipalité vient de demander une dérogation au préfet des Yvelines pour réouvrir notre marché le samedi.

FROMAGERIE / CRÈMERIE

LA FROMAGILLES - lafromagilles@gmail.com - 06 11 33 28 43

CHEZ DAVID - david.goger@hotmail.fr - 06 81 21 79 22

PRIMEURS

LA FERME DE LA HAYE, producteur bio - www.Fermedelahaye.com - Fermedelahaye.8@gmail.com 06 02 63 71 96

DÉLICES DES CHAMPS

Kacem AHMED - izmirenda@hotmail.fr 06 98 26 90 28

FEKIH-HASSEN Marwan - 06 16 61 29 69

VOLAILLERS

MAISON CHAPISEAU - maison.chapiseau@sfr.fr - 06 70 48 99 94 06 23 45 27 80

CHEVALINS

BOUCHERIE CAMPE - Commande par sms des produits : haché, steak, rotis, cervelas, andouilles 06 62 39 70 99

CHARCUTIER

LES BONSHOMMES - https://forms.gle/fsGoT7gmPRtNMV8

TRAITEUR ANTILLAIS

FAMILY COOKING KREOL - Stephney Mark - familycookingkreol.com - 07 61 15 01 10

D'autres commerces, les restaurants notamment sont en mesure de livrer à domicile :

LA RUCHE QUI DIT OUI

Livraison de paniers laruchequiditoui.fr - 06 13 80 76 28

LE BISTROT DU BOUCHER

Livraison sur commande passée la veille. Plat du jour change tous les jours - 06 12 51 56 11

AKHSHAYA Indien

Livraison seulement le soir - 01 30 66 77 26

CHICKEN TIME

Livraison et à emporter - 01 30 50 92 74

Pizzeria VITIGNO

Coudrays - Seulement à emporter jusqu'à 21 h 30 - 01 34 61 33 94

Restaurant Indien SHAMIM

Livraison et à emporter - 06 65 68 08 43





Élections municipales LA LISTE « CONTINUONS MAUREPAS » ÉLUE AU PREMIER TOUR

Conduite par Grégory Garestier, la liste « Continuons Maurepas » a été élue dès le premier tour de scrutin, dimanche 15 mars 2020, en recueillant 51,13 % des suffrages.

Un second tour n'a pas été nécessaire à Maurepas ! Plus de la moitié des électeurs s'étant déplacés dans les bureaux de vote de la commune dimanche 15 mars ont placé en tête la liste « Continuons Maurepas » conduite par Grégory Garestier, maire de 2014 à 2020, qui se représentait avec une équipe très largement renouvelée.

Les services de la commune ont appliqué strictement les consignes reçues de la Préfecture pour

garantir la sécurité des participants dans chacun des 13 bureaux de vote.

Ainsi, sur 13 500 inscrits, 5 616 électrices et électeurs ont fait le déplacement dans les isoloirs puis devant les urnes. Il leur était demandé de faire leur choix entre 4 listes distinctes :

Continuons Maurepas, emmenée par Grégory Garestier – 51,13 %
Maurepas Dynamique et Solidaire, par Ismaïla

Wane – 17,97 %
Maurepas Autrement, par Erwan Le Gall – 10,51 %
Ensemble En Avant Maurepas, par Michel Chappat – 20,38 %

La liste de Grégory Garestier est arrivée en tête dans absolument tous les bureaux de vote de Maurepas ! La volonté de la population est très clairement exprimée.

INSCRITS	VOTANTS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	Grégory GARESTIER	Ismaïla WANE	Erwan LE GALL	Michel CHAPPAT
13500	5616	5470	2797	983	575	1115
			51,13%	17,97%	10,51%	20,38%

TABLEAU DES RÉSULTATS

REPORT DU CONSEIL D'INSTALLATION

Conformément au code général des collectivités territoriales, il était prévu d'organiser la séance d'installation du conseil municipal « au plus tôt le vendredi matin et, au plus tard, le dimanche matin qui suit le jour du scrutin ». Ainsi, à Maurepas, la date du samedi 21 mars avait été retenue. Mais on apprenait jeudi 19 mars que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales demandait l'ajournement des séances en raison de la crise sanitaire. Dans le même temps, les mandats des maires et des adjoints étaient « étendus du 15 mars jusqu'au 15 mai ».

Il s'en fallut d'une poignée d'heures pour que le second mandat de Grégory Garestier ne commençât ce jour-là. Mais pour l'heure, dans une logique de continuité de l'institution locale, et conformément aux consignes du gouvernement, Grégory Garestier poursuit son 1^{er} mandat.

TERRITOIRE

LES COLLECTIVITÉS EN ACTION

Aux côtés de l'État, les collectivités territoriales constituent l'échelon de proximité indispensable sur le terrain pour resserrer les liens avec les habitants.



Les collectivités locales sont en première ligne pour assurer la continuité de leurs missions premières, en contact avec la population. C'est vrai pour la commune, c'est également valable pour les autres échelons territoriaux, comme pour l'intercommunalité ou la Région.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Présidée par Jean-Michel Fourgous, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines actualise les aides aux entreprises.

URSSAF, État, banques, Trésor public : si vous êtes entrepreneur, trouvez le soutien dont vous avez besoin. Face à cette situation inédite, les institutions et les organismes bancaires notamment se mobilisent. Grâce à la garantie de l'État de 300 milliards d'Euros, l'entrepreneur n'aura rien à rembourser pendant un an, et au bout des 12 mois, soit il rembourse le prêt dans son intégralité, soit il décide de prolonger le prêt jusqu'à 5 ans.

Collecte des déchets

SQY assure la collecte des déchets ménagers comme à l'ordinaire. La collecte des déchets végétaux en porte à porte devrait reprendre le 6 avril. Vous êtes invités à présenter vos déchets,

dans le respect du personnel de collecte, dans des sacs biodégradables ou réutilisables, dans un bac dédié si vous en disposez d'un.

Les circonstances exceptionnelles actuelles n'ont pas permis à chaque foyer de récupérer des sacs à déchets végétaux. Il sera impossible d'en récupérer dans les semaines à venir car le réseau des déchetteries a été contraint de fermer. En attendant, des solutions simples peuvent être mises en place à la maison comme le composte de vos déchets verts ! Si vous ne disposez pas encore de composteurs et que votre jardin le permet, vous pourrez, lorsque la situation sera revenue à la normale vous rapprocher de SQY pour faire une demande de composteur.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Présidée par Valérie Pécresse, la Région Île-de-France a mis en place 2 aides :

- Un fonds d'aide d'urgence pour les pharma-

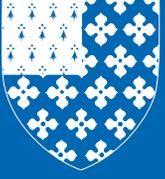
ciens, médecins, sage-femme ou infirmiers libéraux (5 000 € de plafond / 30 000 € pour un cabinet de groupe) pour l'achat d'équipements Covid. Le règlement se fera par la région sur présentation d'une facture. Votre demande est à déposer sur Covid-19-sante@iledefrance.fr

- Une aide investissement PME de 500 000 € maximum pour toutes celles qui veulent transformer leur outil de production (pour produire des masques, du gel, des respirateurs, des blouses, des visières). A demander sur Covid-19-aide-sauxentreprises@iledefrance.fr.

La Région a également décidé de passer d'importantes commandes de masques pour les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et le personnel des services d'aide à domicile. La répartition est faite par SQY.



MAUREPAS



MERCI



MAUREPAS.FR